

## Sommaire

|   |                |
|---|----------------|
| État Civil / Communications             | page 2         |
| On vous aide !                          | page 3         |
| Assainissement                          | page 4         |
| Informations diverses                   | page 5         |
| Conseil Municipal                       | pages 6 à 8    |
| Projets et Travaux                      | pages 9 et 10  |
| Syndicat Intercommunal de l'eau potable | page 10        |
| Communauté de communes                  | pages 11 et 12 |
| A votre service                         | pages 13 à 15  |
| La page des écoles...                   | page 16        |
| ... et du service périscolaire          | page 17        |
| Du côté de chez Gaston                  | page 18        |
| De nouveaux commerces                   | page 19        |
| Le cahier des Assoc'                    | pages 20 à 23  |
| Histoire locale                         | pages 24 et 25 |
| Calendrier de la collecte des ordures   | pages 26 et 27 |
| Association d'aide à domicile           | page 28        |

## Le mot du Maire

En raison des mesures sanitaires liées à la Covid-19, nous n'avons pas pu organiser, cette année encore, la cérémonie des vœux de la municipalité.

Malgré ces contraintes, la vie municipale continue, comme vous le lirez dans ce numéro.

Nous vous souhaitons le meilleur pour vous et vos proches pour l'année 2022. Prenons soin les uns des autres pour profiter des jours meilleurs à venir.

*Votre Maire, Chantal ROYER*

## Feu d'artifice tiré à l'occasion de la journée de Noël



Retrouvez ce bulletin ainsi que de nombreuses informations municipales sur :

<https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/>

[l'application Panneau Pocket](#)

[Facebook](#)

## INFORMATION IMPORTANTE

Si vous ne souhaitez plus recevoir la version papier, nous vous remercions de l'indiquer par courriel à : [mairie.lignylechatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.lignylechatel@wanadoo.fr)

En effet, ce bulletin municipal est édité par les services de la mairie à l'aide du matériel du secrétariat. Cette édition représente un coût d'impression d'environ 1,20 € TTC par exemplaire.

Aussi, afin d'éviter l'impression d'exemplaires inutiles, la commission Communication vous propose de ne plus recevoir ce bulletin en version papier.

Vous pouvez le trouver en version dématérialisée sur le site de la mairie, dans l'onglet « mairie », à la page « documents ». Sa parution fait également l'objet d'une information sur la page Facebook de la mairie ainsi que sur PanneauPocket.

Nous vous remercions de contribuer ainsi à cette démarche économique et écologique.

## Ouverture du secrétariat de mairie :

**Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi**

**Tél. 03.86.47.41.20 | Fax 03.86.47.44.02 | courriel : [mairie.lignylechatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.lignylechatel@wanadoo.fr)**

**Site internet : [mairie-ligny-le-chatel-89.fr](http://mairie-ligny-le-chatel-89.fr)**

# Etat-Civil 2021

de juillet à décembre

## Naissances

Anouk LOQUET le 17 juillet  
 Inaya AMADOU le 27 juillet  
 Tiago VIENNOIS CHAUVIERE le 7 août  
 Shaynice OUDIN MEUNIER le 27 août  
 Victoria ROUSSELET le 20 septembre  
 Orlya PIERDON le 13 octobre  
 Gabin CURY le 19 octobre  
 Evans DELBOS le 9 novembre  
 Gabriel DIAS le 21 novembre  
 Adèle DURMOY le 19 décembre



## Décès

FOURNIER Annette veuve BROVADAN\* le 19 août  
 BERQUIN Dominique, Bertrand\* le 12 septembre  
 DEVISE Simonne, Jeanne veuve DANGUY le 12 octobre  
 BOSSARD Paulette veuve SIGONNEAU\* le 19 novembre  
 FONTAINE Léon, François\* le 20 novembre  
 BERNARD Corinne, Lucie, Simone ép. MORÉNO le 24 novembre  
 TREMBLAY Louise veuve MASSÉ le 3 décembre  
 AGOGUÉ Jean-François le 15 décembre  
 LELONG Lucienne, Léa veuve GEFFROY le 15 décembre  
 \* maison de retraite



## Mariages

Dominique, Gildas RUTIL et Manlan, Marie-Ange KOUAME  
 Hendrix MONGENOTY et Katia BOULOGNE

le 10 juillet  
 le 25 septembre



## Nouvelle version du site internet

La nouvelle version du site internet de la commune est en ligne depuis le 10 janvier.

L'adresse n'a pas changé : [www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr](http://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr)

Sur la page d'accueil, vous retrouverez les coordonnées de la mairie et toutes les actualités classées dans trois rubriques :

- les actualités administratives : les arrêtés du Maire, les convocations et comptes rendus du Conseil Municipal, les principales informations préfectorales (COVID, sécheresse, crues...)
- les annonces communales : principalement les annonces de logements à louer, de terrains à vendre, les offres d'emploi...
- les actualités municipales appelées "Ça bouge à Ligny" : affiche du marché couvert, manifestations à venir...

Par ailleurs, sur grand écran, le contenu se présente dans des onglets disposés désormais dans une barre horizontale :

- Ligny-le-Châtel : cet onglet comprend les rubriques d'informations générales relatives à la commune
- Mairie : s'y trouvent les informations du secrétariat, du Conseil Municipal, des cimetières et autres démarches
- Au Quotidien : les services liés à l'enfance, à la santé, à la gestion des déchets, à l'eau et l'assainissement...
- Activités : les informations pour vous divertir (sport, culture) ainsi que les annuaires des entreprises et des associations
- Tourisme : cet onglet regroupe les rubriques destinées aux personnes de passage (camping, hôtellerie et restauration, lien vers les Offices du Tourisme) mais aussi à celles souhaitant (re)découvrir la commune différemment (randonnées, patrimoine, vignes et vins...). Vous y trouverez également la rubrique du marché couvert.



# On vous aide !



Dans de nombreux domaines, il existe des organismes bénévoles, reconnus et dignes de confiance qui peuvent vous aider. N'hésitez pas à les contacter et à leur faire part de vos problèmes, ils sont là pour ça. Vous n'êtes pas seuls !



L'ADAVIRS (association 1901) apporte, **gratuitement et de manière confidentielle**, une aide juridique et psychologique à toute **victime d'une infraction à caractère pénal**, à n'importe quel moment de la procédure (de la commission de l'infraction au recouvrement des dommages et intérêts), qu'elle ait déposé plainte ou non, qu'une procédure judiciaire ait été engagée ou non,

Exemples non limitatifs :

- Victimes d'accidents collectifs, d'attentats terroristes, Violences conjugales, intrafamiliales...
- Agression sexuelle,
- Harcèlement moral, injures, menaces, discrimination, Vol, escroquerie, dégradations,
- Accidents de la circulation...

Une écoute privilégiée est proposée afin de cerner les difficultés de la victime et lui offrir la possibilité d'un soutien psychologique si nécessaire, une information sur ses droits et un accompagnement social (démarches médicales, administratives...), parfois un accompagnement à l'audience.

**Permanence en mairie**  
**le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 14h à 17h**

03.86.51.66.14

[francevictimes89.adavirs@gmail.com](mailto:francevictimes89.adavirs@gmail.com)

## Assistance Sociale

Les assistantes sociales de notre secteur **vous reçoivent en mairie sur rendez-vous**. Vous pouvez les joindre au 03.86.49.58.00.



## Le bus des services publics l'Yonne

Faire une demande d'allocation en ligne,  
 Faire une demande de papiers d'identité, de carte grise,  
 Constituer un dossier d'indemnisation chômage,  
 Préparer sa retraite,

**Le Bus vous accompagne, en partenariat avec 10 opérateurs des principaux services publics.**

Deux agents d'accueil et d'information du Conseil Départemental vous aideront à trouver des solutions rapides, sans réorientations vers d'autres services. Chaque demande fait l'objet d'une réponse personnalisée.

A **Ligny-le-Châtel** :

- ➔ le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 9h15 à 12h15
- ➔ parking de la Maison de Santé

A **Carisey** :

- ➔ le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois de 13h30 à 16h30

A **Pontigny** :

- ➔ le 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 13h30 à 16h30

## Votre logement

## Agence Départementale d'Information sur le Logement

Un outil au service du public et des acteurs de l'habitat pour répondre à toutes les questions sur le **LOGEMENT**. Des informations sur les aspects **juridiques, financiers, et fiscaux** données **gratuitement**, et en toute **indépendance**.

Les permanences auront lieu :

**Rendez-vous**

Salle annexe de la mairie

03 86 72 16 16 - [www.adil89.org](http://www.adil89.org) - [contact@adil89.org](mailto:contact@adil89.org)



Le Camion du Cœur vient  
**tous les mardis de 11 h 20 à 12 h**  
**sur le parking du grand lavoir.**

Pour vous inscrire contacter

le 06 74 70 88 52 ou 06 71 10 98 58

Nous vous demanderons vos justificatifs de revenus, CAF, RSA etc., ainsi que votre loyer ou vos emprunts immobiliers.

Il est conseillé d'être inscrit pour être servi.



## AGENDA RÉCAPITULATIF

### TOUS LES MOIS

- Le 1<sup>er</sup> mardi : le bus des services publics à Carisey
- Le 1<sup>er</sup> vendredi : permanence ADAVIRS
- Le 3<sup>ème</sup> lundi : le bus des services publics à Pontigny
- Le 3<sup>ème</sup> mercredi : le bus des services publics à Ligny

TOUS LES MARDIS : camion des Resto du Cœur

TOUS LES MERCREDIS : permanence de l'assistante sociale

# Informations diverses

Même estampillées « biodégradables », les lingettes nettoyantes et/ou désinfectantes ne se désintègrent pas assez vite (3 mois en moyenne) et bouchent les canalisations d'écoulement des eaux usées.

Il faut donc impérativement jeter ces textiles à usage unique dans la poubelle noire, celle prévue pour les déchets ménagers non recyclables, et non dans les toilettes, pour éviter d'obstruer les réseaux d'assainissement.

## Jeter ses lingettes aux toilettes : quelles conséquences ?

➤ **1<sup>ère</sup> conséquence** : les lingettes jetées dans vos toilettes **peuvent abîmer votre installation** : votre propre branchement d'assainissement peut s'obstruer, engendrant des problèmes nombreux (mauvaises odeurs, débordements des eaux usées...) et des réparations qui seront à votre charge. En jetant vos lingettes à la poubelle, vous évitez de nombreux désagréments et l'augmentation de vos factures !

➤ **2<sup>ème</sup> conséquence** : les lingettes jetées dans vos toilettes **peuvent boucher les canalisations publiques** : pour assurer la continuité du service, les agents de la Communauté de Communes doivent intervenir plus fréquemment pour déboucher les réseaux de canalisations. En jetant vos lingettes à la poubelle, vous limitez ces interventions urgentes et coûteuses.

➤ **3<sup>ème</sup> conséquence** : les lingettes jetées dans vos toilettes **perturbent le fonctionnement des postes de relevage et des stations d'épuration**, en imposant des interventions plus fréquentes sur les équipements de dégrillages (étape du traitement qui permet de retenir les plus gros déchets contenus dans les eaux usées).

➤ **4<sup>ème</sup> conséquence** : les lingettes jetées dans vos toilettes **diminuent l'efficacité des stations d'épuration** qui traitent biologiquement les eaux usées avant de rejeter les eaux épurées dans le milieu naturel. Une quantité excessive de lingettes peut impacter l'efficacité du traitement. En jetant vos lingettes à la poubelle, vous contribuez donc directement à préserver l'environnement.

## Quelles sont les consignes à suivre et les alternatives possibles ?

- ◆ Pour se laver les mains, privilégiez l'eau et le savon.
- ◆ Pour nettoyer vos surfaces, favorisez les produits d'entretien écologiques : vinaigre blanc, savon noir, produits éco-labellisés.

- ◆ Si vous utilisez des lingettes, jetez-les dans le bac des déchets non recyclables **et non dans les toilettes**.

- ◆ Tout comme les lingettes, les protections périodiques, cotons-tiges, médicaments, lentilles de contact, gants ou encore les couches peuvent endommager les réseaux de canalisations et sont donc à déposer dans le bac des déchets non recyclables.

Rappel : les produits polluants comme la peinture et le white spirit (à rapporter en déchèterie), l'huile de friture (à rapporter en déchèterie) ou encore les médicaments (à rapporter en pharmacie) ne sont pas à jeter dans l'évier ou les toilettes.

## Le saviez-vous ?

D'après la WWF, les lingettes jetables sont 12 à 16 fois plus chères et créent 20 fois plus de déchets que les nettoyants classiques.

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), les lingettes et les couches-culottes représentent plus de 10 % des ordures ménagères des français.



# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation sont nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

225 KV CARISEY - SEREIN 1  
Portée(s) : 3-2

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :

LIGNY-LE-CHATEL  
à dater du 13/01/22  
**jusqu'au 04/04/22**

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux CHAMPAGNE-MORVAN, à l'entreprise :

PAREAU 35 rue du Dr Schweitzer,  
77160 Ste-Colombe  
01 64 00 14 71

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide élaboré avec Enedis, l'ONF, les représentants de la Forêt Privée Française et les Chambres d'Agriculture, à l'adresse :

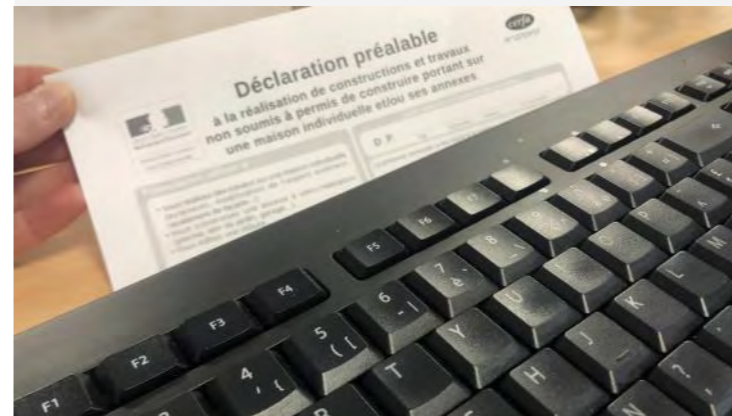
[https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege\\_1213a\\_v7\\_1\\_1.pdf](https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege_1213a_v7_1_1.pdf)

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR CHAMPAGNE-MORVAN / Julien MITANCHEY (07 61 33 32 88)  
10 route de Luyères  
10150 CRENEY PRES TROYES



## Dépôt en ligne des demandes d'urbanisme



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Loi impose aux communes la mise en place d'une procédure permettant le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée.

La commune de Ligny-le-Châtel a décidé de créer une adresse de messagerie dédiée au dépôt et **uniquement au dépôt** :

**depot\_dossier\_urbanisme@mairie-ligny-le-chatel-89.fr**

Ce dépôt générera un accusé de réception automatique.

➤ Tout autre moyen d'envoi dématérialisé du dossier ou des pièces complémentaires sera proscrit (par exemple, envoi sur une autre adresse).

➤ Le dépôt papier reste possible en mairie, il s'agit même du moyen de transmission à privilégier car il permet un premier contrôle en votre présence. Ce dépôt en mairie ne nécessite plus qu'un seul exemplaire de votre dossier, qui sera scanné pour être transmis aux différents interlocuteurs.

➤ L'envoi de votre demande en courrier recommandé avec accusé de réception reste également possible.

Rien ne change dans le processus d'instruction et de décision : la commune reste le premier interlocuteur pour vos démarches d'urbanisme, l'instructrice mise à disposition par la Communauté de Communes est le service instructeur de vos demandes et le maire est seul compétent pour les décisions.



# Conseil Municipal

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal  
Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : [www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr](http://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr)

## Séance du 12 juillet 2021

**Finances** : Le Conseil décide d'augmenter le budget Lotissement de 14 000 € en dépenses et en recettes pour intégrer les travaux de viabilisation et le prix de la vente du 9<sup>ème</sup> lot à créer.

**Travaux de voirie** : Le Conseil Municipal accepte le devis de 13 984 € HT pour le dérasement des accotements de la route de Lordonnois.

**Projet de parc photovoltaïque sur l'ancien camp dit de Chéu** : Le Conseil décide de lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêt, démarche similaire à un appel d'offre, et qui permet de désigner l'opérateur qui présentera la meilleure offre pour développer ce projet sur le terrain qui lui sera loué par la commune.

**Mise en location du local 3 grande rue** : Le Conseil accepte de louer le local situé au 3 grande rue selon les modalités présentées au prix de 440 € par mois + 60 € par mois (eau et ordures ménagères). D'un commun accord avec les intéressées, le bail sera d'une durée d'un an renouvelable tacitement.

**Communauté de Communes** : Le Conseil accepte de rembourser à la 3CVT le coût de la formation Certiphyto de deux agents pour un total de 270 €.

## Séance du 16 septembre 2021

### Finances :

**Chemin des Sureaux** : Le Maire rappelle la création d'un lot à bâtir derrière l'ancienne gare pour une surface de 775 m<sup>2</sup>. Vu la valeur brute du terrain et le coût de la viabilisation, le Conseil fixe le prix de vente à 50,00 € TTC

**Bas de la rue Beauregard** : Le Maire rappelle la création d'un lot à bâtir en bas de la rue Beauregard pour une surface de 677 m<sup>2</sup>. Vu la valeur brute du terrain et le coût de la viabilisation, le Conseil fixe le prix de vente à 46,00 € TTC

### Subvention aux associations :

Le Conseil reconduit pour 2021 les montants versés en 2020 au vu des circonstances exceptionnelles : AS Serein 1 900 € ; Jeunes Sap. Pompiers 1 400 € ; Judo-Club de Ligny 1 340 € ; Comité Jumelage Riol 1 000 € ; Comité des Fêtes 700 € ; ADMR (aides ménag.) 610 € ; AS Pompiers Ligny 600 € ; Club de l'Amitié 310 € ; Tonic's girls 300 € ; Grange de Beauvais 200 € ; ADIL Yonne 170 € ; ADMR (soins infirm.) 150 € ; Ass. Respectons 150 € ; ADAVIRS 100 € ; AF Scéro. en plaques 100 € ; Ligny Poker Club 70 € ; Vélorun Serein 70 € ; AAPPMA Vandoise 70 € ; Asso. des propriétaires (chasse).70 €

**Camping** : Le Conseil décide de renouveler le contrat du régisseur pour 2022 et fixe la date d'ouverture au 15 avril 2022.

**Vente de l'ancienne école de Lordonnois et du logement attenant** : En réponse à une proposition d'achat au prix de 85 000 € net vendeur, le Conseil autorise le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente définitif ainsi que tout document lié à cette vente.

**Eclairage public** : Le Conseil décide de demander au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (S.D.E.Y.) l'extension du réseau d'éclairage public et la pose d'un voire deux points supplémentaires chemin des Sureaux.

**Eclairage public (suite)** : Le Conseil a demandé au S.D.E.Y. l'inscription d'un programme de rénovation de l'éclairage public avec un financement du S.D.E.Y. et la prise en charge de l'entretien par ce même syndicat pendant 5 ans. Les communes qui seront retenues sur 2022 bénéficieront d'une aide diminuée à 60 % au lieu de 70 % initialement.

Le Conseil décide de retenir le modèle lanterne de style inox pour le centre-bourg et le modèle Philips ClassicStreet pour le reste de la commune. Suite à un échange avec le S.D.E.Y., le modèle Tweet S2 beaucoup plus fonctionnel sera installé le long de la déviation et sur la RN 77 dans la traversée de Lordonnois.

### Aménagement de la grande rue - Consultation pour désigner un maître d'oeuvre

Le Conseil approuve le cahier des charges proposé par la commission Urbanisme. La consultation sera lancée courant octobre.



# Conseil Municipal, suite

## Urbanisme : Création d'un lot pour vente dans la zone d'activités Le Clouzeau

Le Maire expose qu'elle a été sollicitée par une exploitation viticole qui recherche un terrain pour y bâtir des locaux professionnels. Il est envisagé d'étudier les démarches en vue de viabiliser une partie du terrain de la zone d'activités situé route d'Auxerre, face au stade de foot. Toutefois ce projet rencontre plusieurs contraintes :

- ce terrain étant en zone d'activités, compétence communautaire, la vente doit se faire par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs
- le terrain étant situé en zone UE où les constructions agricoles ne sont pas admises, il faut modifier le règlement du PLU
- le projet concernerait un bâtiment à une pente avec panneaux solaires, il faut adapter le règlement de la zone UE du PLU pour autoriser les toits à une pente.

Les membres de la commission Urbanisme, réunie le 8 septembre dernier, sont favorables à la vente de cette parcelle.

Ils sont également d'accord sur les modifications à apporter au règlement du PLU.

Le Conseil accepte le principe de vendre le terrain délimité par bornage pour une surface de 1 700 m<sup>2</sup>, prend note que la vente se fera par l'intermédiaire de la 3CVT et mandate le Maire pour engager les démarches pour faire modifier le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

## Dénomination de voies au hameau de La Mouillère

Le Conseil décide de dénommer la rue principale « route de Lignorelles » et l'impasse « impasse de La Mouillère ».

## Séance du 14 octobre 2021

### Finances

#### Modification de la convention financière pour l'extension BT à Lordonnois

Un changement récent de législation modifie la prise en charge par le SDEY des coûts d'extension des réseaux basse tension. Ce dernier finance désormais 40 % et non plus 34 %.

Le Conseil approuve la convention financière modificative qui fait baisser la part communale de 9 901,21 € à 9 001,10 € pour l'extension à Lordonnois, liée à un permis de construire.

#### Subvention aux associations

Le Conseil approuve le règlement d'attribution des subventions aux associations et le formulaire de demande pour 2022.

## Urbanisme - Modification du règlement du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil a engagé les démarches visant à faire modifier le règlement du Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'installation de bâtiments agricoles en zone UE (voir ci-dessus). Il est suggéré d'étendre cette modification à la zone AUE.

Le Maire présente un devis sollicité auprès d'un cabinet d'urbanisme pour l'ensemble de la procédure et qui s'élève à 1 610 € HT.

Le Conseil accepte d'étendre la modification à la zone AUE et donne suite au devis.

## Séance du 15 novembre 2021

### Finances :

Le Conseil décide d'attribuer les montants de subventions proposés par la Commission des Finances : Ligny Pétaque 70 €, Tennis de Table de Varennes 70 €, CIFA Yonne (4 élèves) 272 €, MFR Toucy (1 élève) 68 €, MFR du Sénonais (1 élève) 68 €, AMF Téléthon 100 €, France Alzheimer 100 €, Prévention routière 130 €.

**Urbanisme** : Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de parc éolien sur la commune de Vézannes.

## Travaux : Aménagement de la grande rue

Suite à l'appel d'offres lancé en vue de désigner un maître d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la grande rue et de ses abords, le Maire expose qu'une seule offre a été reçue. Elle estime qu'une offre unique ne permet de choisir entre plusieurs méthodologies alors que ce critère lui semble primordial au vu des contraintes de ce projet.

Le Conseil décide de déclarer l'appel d'offres sans suite pour cause d'insuffisance de concurrence et autorise le Maire à relancer une consultation dans les mêmes conditions.

## Projet de parc photovoltaïque :

Acceptation de la seconde phase de la prestation d'Assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil avait accepté de prendre l'attache du cabinet Impulsion pour l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage. La proposition comprenait deux phases et le Conseil n'avait, dans un premier temps, retenu que la première phase qui allait jusqu'au choix du développeur.

Le Conseil décide d'engager, pour un coût de 6 000 €, la seconde phase de la prestation du Cabinet Impulsion : Suivi de la mise en œuvre de la phase développement réglementaire, établissement d'un planning détaillé et accompagnement à la rédaction de la promesse de bail emphytéotique.



## PERSONNEL

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de fixer chaque fin d'année le régime indemnitaire applicable l'année suivante. Le Conseil reconduit pour 2022, le régime indemnitaire applicable en 2021.

## URBANISME - Modification simplifiée du PLU

Le Conseil avait mandaté le Maire pour engager les démarches permettant l'accueil de bâtiments agricoles et viticoles en zones UE et AUE ainsi que pour autoriser les bâtiments à pente unique sur ces zones. Le cabinet d'urbanisme Rivière-Letellier a rédigé la notice de présentation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil valide la notice de présentation et fixe les dates de la mise à disposition au public du 3 janvier au 3 février 2022 aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie. (voir ci-dessous)

## DÉVELOPPEMENT - Choix de l'offre pour la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque sur la parcelle AH 404

Le Conseil a autorisé le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour sélectionner une structure avec laquelle conclure un bail emphytéotique d'une durée minimale de 30 ans, en vue de la construction et l'exploitation d'un parc solaire sur la parcelle communale AH 404.

Suite à la publication de la consultation, la Commune a reçu 4 candidatures. La commission chargée de l'analyse de ces dossiers a désigné en tant que lauréat de cet AMI, la société EDF EN qui a obtenu la meilleure notation au regard des critères de sélection suivants : Qualité technique, Performance environnementale et sociale, et Qualité juridique, économique et financière.

Le Conseil décide à 12 voix pour et 2 abstentions de valider le choix de la commission et de retenir le projet présenté par la société EDF EN.

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 31 décembre 2021, le Maire de Ligny-le-Châtel a prescrit la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Cette mise à disposition du public se déroulera à la Mairie de Ligny-le-Châtel, du lundi 3 janvier au jeudi 3 février 2022, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h et mardi, mercredi et vendredi de 15 h à 18 h).

Les pièces du dossier comprenant le projet de modification simplifiée du PLU, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) ainsi que le registre seront déposés à la Mairie, pendant toute la durée de mise à disposition du public, ainsi que les actes administratifs et mesures de publicité.

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Mairie : [www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/](http://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/)

Le public pourra porter ses observations sur le registre approprié mis à disposition ainsi que par courrier adressé en Mairie, grande rue – 89144 LIGNY-LE-CHÂTEL ou par courriel à l'adresse : [mairie.lignylechatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.lignylechatel@wanadoo.fr) pendant la même période.

L'arrêté du Maire est consultable en Mairie et affiché sur les panneaux municipaux. Il est en outre publié sur le site internet de la Mairie : [www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/](http://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/)

### Exposé des motifs

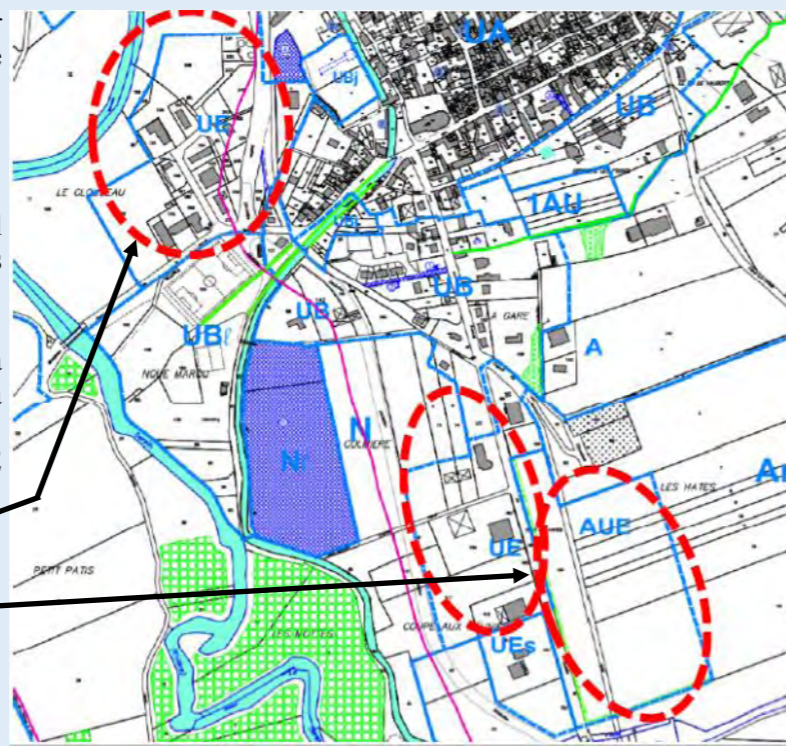
La présente modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Ligny le Châtel porte sur les éléments suivants :

Au titre de la modification du règlement :

- Pour modification de l'article 2 de la zone UE et de la zone AUE pour permettre l'accueil des constructions à usage agricole et viticole.
- Pour modification de l'article 11 de la zone UE et AUE pour permettre des toitures à un seul versant.

Ces zones UE et AUE se situent

- dans la zone artisanale Le Clouzeau
- avenue de Chablis.



# Projets et Travaux



**PROJET**

## Projet de parc photovoltaïque

Depuis de nombreux mois, les élus envisagent la construction d'un parc de panneaux photovoltaïques au sol, sur l'emprise de l'ancien camp dit de Chéu. Ce terrain se situe juste après la ligne TGV en direction de Chéu. Depuis son abandon par l'armée, une partie s'est reboisée naturellement et une partie est en friche. Il fait régulièrement l'objet de dépôts sauvages.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (similaire à un appel d'offres) a été lancé et quatre développeurs ont présenté leurs propositions pour développer ce projet. Avec l'accompagnement du cabinet spécialisé Impulsion, les élus ont décidé de retenir l'offre d'EDF Energies Nouvelles (EDF EN).

Cette offre prévoit la signature d'un bail entre le candidat et la commune pour une durée de 30 ans ainsi que le versement d'un loyer annuel.

EDF EN réalisera toutes les études, démarches et procédures en vue d'obtenir l'autorisation de construire un parc photovoltaïque. Il procédera ensuite aux travaux et assurera l'exploitation du parc.

Afin de tenir compte de la présence de zones humides et d'espèces à protéger, une partie du site sera conservée en zone naturelle. Par ailleurs, le projet prévoit un parcours pédagogique pour mettre en valeur cette partie naturelle et expliquer le fonctionnement du parc.

Ce projet comprend de nombreuses phases pour arriver à une mise en service en 2025 :

|   |         |            |
|---|---------|------------|
| > phase études environnementales                  | 12 mois | > fin 2022 |
| > phase Permis de construire et Enquête publique  | 12 mois | > fin 2023 |
| > signature du contrat de rachat de l'électricité | 6 mois  | > mi-2024  |
| > appel d'offres pour la construction du parc     | 6 mois  | > fin 2024 |
| > construction du parc                            | 6 mois  | > mi 2025  |
| > mise en service du parc                         |         | > été 2025 |

**EN COURS**

## Aménagement du bâtiment des vanes de l'ancienne scierie

Le permis de construire a été déposé avant les congés estivaux et après plusieurs échanges avec les services de la DDT, l'instruction a abouti à un arrêté favorable le 12 octobre.

Désormais, un appel d'offre doit être lancé pour désigner les entreprises qui réaliseront ce chantier. Une demande de subvention sera de nouveau envoyée à la Préfecture.

Les travaux pourront ensuite être lancés.





### Travaux de renforcement des berges du bief

Après avis des autorités compétentes, les employés communaux ont procédé à un renforcement de la berge du bief, en amont des vannes du Grand et du Petit Gautier. Pour accéder à cette zone, il faut emprunter le chemin qui longe le camping sur plusieurs centaines de mètres. Vous observerez alors sur votre droite la rivière le Serein (en contrebas de plusieurs mètres), et sur votre gauche le bief au même niveau que vous.

Les deux vannes du Petit et du Grand Gautier servent donc, en période de crue, à réguler le niveau du bief en renvoyant un excès d'eau dans la rivière.

En période d'étiage (niveau bas, en été), les vannes sont fermées pour maintenir un maximum d'eau dans le bief

Les agents ont renforcé cette berge en coulant des poutrelles de béton aux endroits les plus fragiles.

Au printemps-été 2022, un enlèvement des atterrissements sera réalisé du petit Gautier à la confluence du ru de Charbonne après autorisation des autorités compétentes afin de rétablir la section hydraulique du bief.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des décisions prises lors du dernier semestre. Les comptes-rendus complets des séances du Conseil Communautaire sont disponibles sur le site internet de la 3CVT : <https://www.3cvt.fr/publications/>

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

➤ Le conseil adopte le **règlement d'attribution des fonds de concours à destination des communes** :

Ces fonds sont mis en place pour aider les projets d'investissements communaux présentant un intérêt pour la communauté de communes en contribuant au développement du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité.

Pour le mandat 2021-2025, le montant de l'enveloppe est de 25 000 € par commune, utilisable en une ou plusieurs fois, sous réserve que le financement de la commune soit au moins également au fonds de concours.

### TOURISME

➤ Le conseil autorise le **renouvellement de la convention d'occupation du domaine public de VNF** pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2026 pour la halte nautique de Bazarnes Cravant. Le montant de la redevance est de 1 763,70 € par an.

### TRAVAUX et SERVICE TECHNIQUE

➤ Le Conseil décide de **créer un emploi permanent d'adjoint technique** à temps complet, pour permettre de pérenniser l'emploi d'un agent du service travaux de Ligny-le-Châtel.

➤ Le conseil accepte le devis de la programmiste (étude du besoin et proposition de solutions techniques) d'un montant de 19 650 € HT pour la **construction de locaux techniques à Deux-Rivières** (Cravant/Accolay) en remplacement des locaux de Vermenton trop petits et vétustes ainsi que pour le projet de **construction de bureaux administratifs à Chablis**. Dans l'attente, les agents du service assainissement sont transférés dans les locaux communautaires de Maligny.

### PÉRISCOLAIRE et CENTRE DE LOISIRS

➤ Suite à un appel d'offre, les tarifs **proposés par le fournisseur de repas API** sont les suivants de 3,07 € TTC soit une baisse de 0,13 € TTC, qui sera répercutée sur les prix facturés aux familles.

➤ A la demande de la CAF, le Conseil supprime le **tarif spécifique pour une journée au Centre de Loisirs à 13,5 € pour les familles extérieures à la 3CVT**.

➤ Le conseil valide les **projets pédagogiques des centres de loisirs de Chablis et de Pontigny** répondant aux valeurs : Solidarité, Égalité des chances et Citoyenneté

➤ Le conseil accepte le lancement de la **Convention Territoriale Globale CAF** visant à élaborer le projet social du territoire et à organiser concrètement l'offre globale de service en direction des familles de manière structurée et priorisée.

### ECONOMIE

➤ dans le cadre du fonds régional des territoires, le **conseil accepte** l'attribution des aides à cinq entreprises pour un total de 13 056,20 €

### ASSAINISSEMENT

➤ Le conseil décide la **création d'un poste à temps complet d'agent d'exploitation** au service assainissement à compter du 19 juillet pour le secteur Vermentonnais.

➤ Le Conseil valide les **plans de zonage assainissement des communes de Rouvray et de Venouse** qui ont reçu un avis favorable du commissaire enquêteur.

➤ le conseil renouvelle le contrat de la référente assainissement pour une durée d'un an à compter du 17 novembre 2021

➤ Le Conseil décide d'attribuer le curage des boues de la station d'épuration de Beines à la société ASTRADÉC pour 282 690,00 € HT et le curage des boues de la station de Nitry à la société VALTERRA pour 237 165,40 € HT. Il décide de solliciter une subvention exceptionnelle de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau (boues polluées par le COVID).

➤ **Télégestion des 20 stations d'épuration et des 32 postes de relevages** :

- Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec la société Artelia pour 33 063 € HT.

- La modernisation du parc de télégestion et la mise en place d'une supervision sont confiées à la société Véolia pour 348 458,40 € TTC

- Les modifications à apporter sur le serveur sont confiées à la société Layer pour 31 777,20 € TTC

**Projet total = 419 911,20 € TTC subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur 220 000 €.**

### ZONE D'ACTIVITÉS Les Violettes à CHABLIS

➤ Le conseil autorise la vente d'un terrain de 2 500 m<sup>2</sup> à la société Burgundia CEnologie au prix de 20 € HT/m<sup>2</sup>

### MUTUALISATION et EFFICIENCE DES RESSOURCES

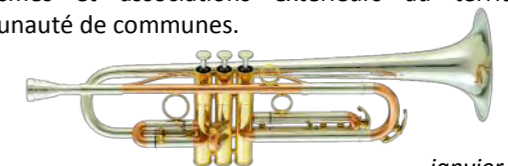
➤ Le conseil valide la convention de groupement de commandes permanent visant à permettre à la 3CVT, à ses communes membres, aux syndicats et à la SPL Office de Tourisme de passer des commandes groupées dans de très nombreux domaines. La 3CVT coordonnera les groupements de commandes et percevra une rémunération correspondante (soit forfaitaire, soit 1% du montant de la commande).

### ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

➤ le **Conseil accepte** l'ouverture d'une classe de chant à Vermenton à raison de 2 heures de cours par semaine

➤ Le conseil sollicite une aide financière de 54 700 € (au lieu de 40 500 € précédemment), auprès du Conseil Départemental pour l'école de musique et de danse.

➤ le Conseil fixe le tarif de **location de la salle de danse** de la Maison de l'Enfant de Pontigny à 35,00 € de l'heure, pour les organismes et associations extérieurs au territoire de la communauté de communes.



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Commentaires et résultats de l'analyse du 29 octobre 2021

### L'ORIGINE DE L'EAU



Votre commune est alimentée en eau potable par la SOURCE DU MOULIN DES FEES, protégée par déclaration d'utilité publique.

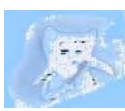
### LE CONTRÔLE SANITAIRE



Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé par convention avec le Préfet.

Les prélèvements sont effectués sur les captages, les stations de traitement et en distribution.

### INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire.

Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations ou quelques jours, laissez couler l'eau avant de la consommer.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.

Faites-le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

### BACTERIOLOGIE

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

➤ Très bonne qualité

### DURETÉ

Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau (liée à la nature géologique des sols), elle est sans incidence pour la santé.

➤ La dureté est de 34 degrés français (eau dure)

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécule.

➤ Aucun dépassement mesuré après traitement

### NITRATES

L'excès de nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.

➤ La teneur est de 36 mg/l après traitement

### pH

Si le pH est supérieur à 7, l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

➤ Le pH est de : 7,69

## CONCLUSION

Bactériologie : très bonne qualité.

Physico-chimie : les pesticides peuvent dépasser légèrement la norme, pour contrôler l'efficacité du traitement, en 2018 un suivi des métabolites a été mis en place sur l'eau brute et l'eau traitée

**Révision des périmètres de protection** : Pour limiter toute pollution de la ressource en eau, il existe des périmètres de protection qui contraignent l'utilisation du sol dans une zone située en amont du captage. Ces périmètres feront l'objet d'un agrandissement afin d'améliorer davantage la qualité de la ressource. Cette démarche est appelée Déclaration d'Utilité Publique et sera soumise dans les prochains mois, à une enquête publique. Vous serez informés des modalités de consultation par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) du Moulin des Fées.

## DÉCHETS

➤ Le conseil autorise la signature du contrat avec la société PRINTERREA pour la collecte gratuite des cartouches d'encre (via des conteneurs mis à disposition dans les déchetteries).

➤ Le conseil valide le **rapport d'activité 2020 du service Gestion des déchets** dont les principales informations sont :

**Déchetteries** : un coût très élevé de 42,48 € par habitant, lié à la présence de 4 sites pour 15 000 habitants (2 pour 17 000 habitants en moyenne en Bourgogne-Franche-Comté) et à leur coûteuse mise aux normes

**Ordures Ménagères** : un coût élevé lié à l'achat des bacs jaunes

**Un excédent comptable** de 340 000 € permettant de financer les mises aux normes des déchetteries, le renouvellement des camions-bennes de collecte et d'absorber la hausse des taxes sur les déchets enfouis.

## Elaboration du projet de territoire

Cette démarche collective, engagée il y a déjà quelques mois, avance d'étape en étape.

Plusieurs séminaires ont eu lieu afin de collecter auprès des élus leur vision du territoire et de la Communauté de Communes elle-même.

Les cadres communautaires et les secrétaires de mairie ont aussi été invités à participer à ce diagnostic.

L'objet de ce projet de territoire est de :

- partager le ressenti de tous sur les forces et les faiblesses de notre territoire
- définir de manière unanime ce qui fait le lien entre la Communauté et ses communes
- fixer les orientations sur ce que doit devenir notre territoire pour répondre aux besoins de sa population dans de très nombreux domaines (emploi, services, environnement...).

Ce projet et son élaboration vont ainsi permettre de créer une véritable cohésion entre tous les acteurs du territoire, basée sur des valeurs communes mais en tenant compte des identités de chacun.

## LE RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS (3CVT)

### Sur votre territoire, vous disposez d'un Relais Petite Enfance, mais qu'est-ce que c'est ?

C'est un lieu gratuit d'information et d'accompagnement pour les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'une assistante maternelle.

### Le Relais Petite Enfance au sein de votre commune ?

Le Relais Petite Enfance de la 3CVT propose des ateliers d'éveil au sein de la commune de Ligny-le-Châtel un lundi matin tous les quinze jours. Ces ateliers sont proposés pour les assistantes maternelles du secteur et les enfants qu'elles ont en garde. L'animatrice propose, par exemple, des ateliers motricité, des activités manuelles, des jeux sensoriels dans le but de socialiser les enfants mais également de rompre l'isolement des assistantes maternelles.

### Rappel des Permanences :

➤ **Alexia FELTES** (animatrice en charge des ateliers d'éveil avec les assistantes maternelles)

Lundi 13h30 à 16h à Pontigny - Mardi 13h30 à 16h à Vermenton - Jeudi 9h à 13h à Chablis - Vendredi 13h30 à 16h à Chablis  
CONTACT : rape2.chablis@3cvt.fr / 06.18.31.08.01

➤ **Julie ISMAEL** (animatrice en charge de l'accompagnement des familles)

9h15 à 12h30 et 13h30 à 17h15 : Lundi et Mardi à Pontigny - Mercredi à Vermenton - Jeudi et Vendredi à Chablis  
CONTACT : rape.chablis@3cvt.fr / 06.74.52.25.45



# A votre service !

|                   |         |
|-------------------|---------|
| Bibliothèque      | page 11 |
| Le marché couvert | page 12 |
| Le camping        | page 13 |
| L'agence postale  | page 13 |

## Bibliothèque Municipale 25 grande rue (sous le porche)

Ouverte le lundi de 17 h à 19 h et le mercredi de 14 h à 19 h



La bibliothèque de Ligny a organisé son premier spectacle à l'occasion du marché de Noël. Il s'agissait d'une lecture-spectacle d'une adaptation d'« Un conte de Noël » de Charles Dickens. Ce spectacle, offert aux villageois, réunissait la troupe de théâtre de Chablis La Gidouille, l'atelier enfants de l'association Le Porte-lanterne de Ligny et la chorale de la résidence Gaston Houssier, soit 28 personnes sur scène. !!! Sans compter Laure et Marie-Agnès qui ont mis leurs talents de danseuses au service de la pièce !



En ce premier trimestre de l'année scolaire 2021/2022, nous avons eu la chance de recevoir la classe de madame Martinez venue rencontrer l'auteur et l'illustratrice d'un livre qui lui a été offert. Cet album pour enfants raconte l'histoire d'une école, d'une classe, d'une maîtresse, d'une bibliothèque et de... deux petits chats. Ce fut un joli moment de partage avec l'enseignante et les enfants.

Les élèves de CE2-CM1 de la classe de M. Dubois de Varennes sont également venus pour faire un atelier de recherche documentaire avec Florent et une lecture jeu avec Emmanuelle. Un jeu d'aventure dans un livre. ➔



Le Relais de la Petite Enfance a sollicité les responsables de la bibliothèque pour organiser ponctuellement des ateliers avec les assistantes maternelles.

Par ailleurs, grâce au budget alloué par la commune, la bibliothèque a pu acquérir plus d'une centaine d'ouvrages pour tous : Bandes dessinées, romans, livres jeunesse, documentaires, science-fiction...

Cette nouvelle dotation vient s'ajouter au fonds existant ainsi qu'aux nombreux livres prêtés par la bibliothèque départementale.

Consultez la liste des ouvrages présents dans nos rayonnages : <http://ligny-le-chatel.bibli.fr/opac/>



# Le marché couvert

Ouvert le 30 avril dernier, le marché couvert a trouvé un beau rythme de croisière.

Tous les vendredis, de 16h à 19h30 (19h l'hiver), entre 12 et 15 exposants vous proposent leurs produits, dans le local situé au 1 avenue de Chablis.

➤ des produits locaux habituels : légumes et champignons (des Prés-du-Bois !), fromages de vache et de chèvre, œufs de poule et de caille, miel, viandes, charcuteries, bières artisanales....

➤ des produits plus festifs : macarons, churros, champagne

➤ des mets moins locaux mais tout aussi bons : plats réunionnais, africains, produits de la mer.

En plus de ces produits à déguster, le marché accueille :

➤ des produits de l'artisanat : poterie, fleuriste, couture...  
➤ des écrivains, des peintres...

Grace à la générosité des exposants et au dynamisme de la régisseuse, **plusieurs tombolas ont été organisées :**

- la première pour fêter les vacances d'été,
- la deuxième à l'occasion d'Halloween
- la dernière pour Noël.



Le 17 décembre outre la tombola, **le marché a fêté Noël** et a mis les petits plats dans les grands :

- la venue du Père Noël sur son char pour le plaisir des petits comme des grands (merci au Comité des Fêtes)
- un espace dégustation vins/huîtres/charcuterie
- un spectacle joué dans l'église par un groupe de comédiens de la Gidouille (Chablis), de l'atelier théâtre de Ligny, et de la Résidence Mutualiste

### **Bilan après 10 mois de fonctionnement :**

- une trentaine d'exposants sont venus au marché dont une dizaine habitent à moins de 10 km de Ligny
- les exposants sont globalement satisfaits
- la fréquentation montre une satisfaction des clients

Retrouvez toutes les semaines l'affiche du marché sur Facebook : <https://www.facebook.com/MarcheLignyleChatel/>

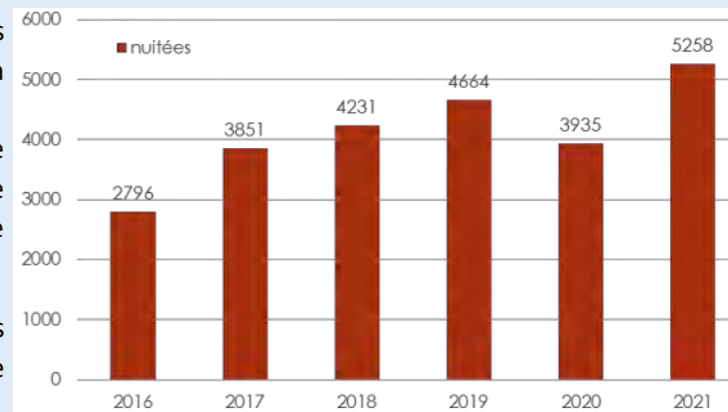
Enfin, si vous êtes producteur ou que vous connaissez des producteurs intéressés pour venir vendre au marché, n'hésitez pas, on vous fera une place ! Contacter le secrétariat de mairie au 03.86.47.41.20.

## Camping de la Noue-Marrou\*\*

Malgré les restrictions sanitaires (ré-ouverture des frontières le 11 juin) et le temps pour le moins variable, le camping a battu, en cette année 2021, son record d'affluence !!

Nicolas, le régisseur, a comptabilisé 5 258 nuitées soit une hausse de 80 % en 5 ans. Cela représente l'accueil de plus de 30 personnes par nuit en moyenne avec des soirs où plus de 60 campeurs s'endormaient au son des clapotis du Serein.

Ce succès est dû à l'attrait indéniable du Chablisien mais également à la notoriété très positive de l'accueil de notre camping (cité dans 80% des commentaires).



Ces deux dernières saisons ont vu un nouveau public : des personnes plus jeunes et davantage de français (43% de la clientèle en 2021 contre 21% en 2019). Beaucoup ont apprécié le site et son ambiance, et certains ont déjà prévu de revenir l'année prochaine.



Pour 2022, il est envisagé de refaire les sols des sanitaires et de créer un véritable emplacement dédié aux cyclistes. Une mise aux normes de la défense incendie sera également au programme.

**Ouverture le 15 avril 2022**  
**03 86 47 56 99 - [camping.ligny89@gmail.com](mailto:camping.ligny89@gmail.com)**

## Agence postale

### **SERVICES POSTAUX :**

- Tout affranchissement manuel lettres et colis,
- Vente de timbres courants, de carnets « Beaux Timbres », d'enveloppes Prêt-à-Poster,
- Vente d'emballages dont prêt à expédier
- Dépôt des objets recommandés et colis
- Retrait d'objets en instance (délai de garde 15 jours)

### **CONTRATS :**

- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier et abonnement mobilité.

### **SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES :**

- Versement ou retrait d'espèces sur compte courant ou compte d'épargne jusqu'à 500 € sur une période de 7 jours.

### **Horaires :**

**Du lundi au jeudi de 14 h 15 à 17 h 15**  
**Le vendredi de 14 h 15 à 18 h 15**



LA POSTE





Les élèves du regroupement pédagogique se répartissent en six classes à Ligny et une classe à Varennes.

Le contexte sanitaire du début de l'année scolaire 2021/2022 ressemble malheureusement à la fin de l'année précédente...

Notre regroupement accueille 155 élèves répartis dans sept classes :

- les quatre premières (PS, MS-GS, GS-CP et CP-CE1) se situent dans le bâtiment 1 (nouveau),
- la classe de CE1-CE2 se trouve dans l'annexe de l'école primaire (le long de la rue des Fossés),
- les CE2-CM1 sont à Varennes
- les CM2 dans le bâtiment « historique », face au restaurant scolaire.

Malgré ces contraintes, toutes les classes ont pu recommencer à sortir (stade, gymnase, piscine, forêt, cinéma) et à se réunir (arbre de Noël...).



Les CE1-CE2 de Mme MAURY, au gymnase →

← Les CP-CE1 de Mme MARTINEZ, en sortie en forêt

Les CM2 de M. RANDÉ en visite historique à Auxerre (et non en sortie shopping !)



Les enfants du bâtiment 1, devant le sapin de Noël ↑

A venir : la classe de neige pour les élèves de CM2, leur premier voyage depuis plus de 2 ans!

## et de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire du midi est de la compétence de la Communauté de Communes. Toutefois le service est confié au SIVOS et assuré par du personnel communal.

Dans le cadre de l'accueil périscolaire du midi, les enfants disposent d'environ 45 minutes pour manger suivies d'un temps d'activités de 45 minutes également.

Outre le coloriage ou la lecture, les animatrices Sylvie, Morgan, Corine leur ont préparé des petits ateliers pour fabriquer des objets en lien avec la saison.



Courant octobre, les enfants ont réalisé des citrouilles qui ont été accrochées pour Halloween, juste avant les vacances d'automne.



Puis de novembre jusqu'aux vacances de Noël, nos petites mains ont conçu des chouettes en remplissant des pommes de pins avec du coton. Une activité pas toujours simple mais ô combien réussie.



Placées sous le sapin, les petites chouettes ont ensuite attendu le Père Noël, les enfants aussi !

Et pour encourager le Père Noël à passer à la maison, nous avons réalisé de beaux dessins à emmener chez soi.



Nous avons aussi fêté Noël avec le traditionnel repas préparé et servi par les filles de la cantine. Délicieux.



Nous avons redémarré l'année avec la galette des rois, appréciée de tous et surtout du roi !

Merci les filles, bravo les enfants et bonne année à tous !!



Afin de stimuler leur mémoire, leur imagination, leur créativité, les résidents sont invités à participer à des activités : théâtre, chorale, écriture....

Pour ce numéro du bulletin, Marie OURY, résidente, vous offre à lire cette histoire qu'elle a écrite.

### La mare aux fées

*Dans la forêt se trouvait un vieux manoir entouré de lierres touffus.  
Dans ce manoir vivait un prince qui allait souvent à la chasse.  
Lors d'une belle journée d'automne, il aperçut une jeune biche qui lui demanda de l'aide.  
Blessée à la patte, elle ne pouvait plus bouger.  
Il se faisait déjà tard.  
Il la prit dans ses bras et mesura l'ampleur du drame.  
Une patte cassée.  
Il la soigna si bien que deux jours plus tard, elle se remit à gambader.  
Pour le remercier, elle lui donna deux belles pièces d'or et l'embrassa sur le front.  
On raconte que depuis, les soirs de pleine lune, certains ont pu assister à des apparitions d'enfants dansant autour de la mare, vêtus de blanc, sans bruit, leurs petits pieds touchant à peine le sol.  
On nomma alors ce manoir « le Château de la mare aux fées ».*



Marie Oury  
Résidente chez Gaston



#### Naissance d'une troupe

Comme vous pourrez le lire page 19, une activité théâtre a donné naissance à une véritable troupe « Les révélations » où chacun se plaît à partager son passé, ses humeurs du jour, ses impressions.... Un moyen d'expression libre mais mis en scène pour créer un spectacle.

#### Rencontre avec les enfants de l'école

En partenariat avec les Amis du Patrimoine (page 22), deux résidentes ont eu le plaisir d'expliquer aux enfants de l'école l'usage des lavoirs comme elles ont pu le connaître.  
Une rencontre riche et appréciée de tous.

#### Travaux

Les travaux de construction de l'unité Alzheimer sont rentrés dans la phase des finitions. Le nouvel accès sur le trottoir est quasiment terminé également. La prochaine étape consistera à transférer une partie des résidents dans le nouveau bâtiment et ainsi commencer les travaux de réhabilitation des « anciens » bâtiments. A terme, l'ensemble de la résidence disposera de chambres individuelles encore plus confortables et fonctionnelles.

## Des nouveaux commerces...

Ces derniers mois, la grande rue a vu un commerce se fermer et deux autres s'ouvrir. Le dépôt de pain de L'Alliance du Fournil (de Pontigny) a fermé ses portes fin octobre.



Début octobre, s'est ouvert au 3 grande rue, une épicerie fine - caviste appelée l'Effet Divers. Delphine et Magaly vous y proposent une très grande variété de produits alimentaires (veloutés de légumes, chips traditionnelles, gelées...) mais aussi des produits cosmétiques et bien sûr des bières et vins (à consommer avec modération).

La boutique est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h (fermé le mercredi après-midi). Tél. 03.86.51.04.57.

\* \* \* \* \*



Le 23 novembre, la boulangerie de Vergigny ouvrait un dépôt de pain au 22 grande rue, entre la quincaillerie et le salon de coiffure. Il vous y est proposé du pain de toutes sortes bien sûr, de la viennoiserie, de la pâtisserie et du snacking (croque-monsieur...). Un espace pour boire un café est également à votre disposition.

Afin de répondre à la demande de ses clients, un four va être installé dans l'arrière boutique pour permettre la cuisson du pain sur place. Bonne odeur garantie !

Ce commerce est ouvert du mardi au vendredi de 7h30 à 13h le samedi de 7h30 à 13h15 et le dimanche de 8h à 12h45.

A noter que cette même boulangerie de Vergigny a mis en place un distributeur de pain sur le parking de l'ancienne école de Lordonnois.

## ... et des nouveaux professionnels de santé

### Arrivée de l'orthophoniste

Au mois de septembre, la maison de santé a accueilli une nouvelle professionnelle. Il s'agit de Mme Zoé CHRÉTIEN, orthophoniste fraîchement diplômée de l'Université de Lille. C'est une très bonne nouvelle car les orthophonistes sont rares dans notre département mais elle a été inévitablement de suite submergée de demandes et il lui est aujourd'hui difficile de proposer des rendez-vous rapides.

### Remplacement du podologue

Benjamin METAYER qui exerçait une fois par semaine à la Maison de santé a cessé son activité à Ligny-le-Châtel. Parallèlement, la pédicure-podologue Marie HORN, qui intervient à la Résidence Mutualiste Gaston Houssier a sollicité les élus pour s'installer de manière libérale à temps partiel sur notre commune. Dans un premier temps, elle sera installée au 40bis rue du Carrouge, dans l'ancien local de l'Agence Postale.

### Projet d'accueil d'un étudiant en médecine

Les deux médecins qui exercent actuellement à la maison de santé souhaitent l'arrivée d'un collègue. Leurs deux années d'exercice leurs permettent désormais d'être maîtres de stage d'un interne en médecine. Il est donc projeté d'accueillir un étudiant futur médecin à Ligny-le-Châtel. La commune et le Communauté de Communes se chargent de proposer un logement à ces étudiants.

## Comité de Jumelage Ligny-le-Châtel - Riol

C'est avec un immense bonheur que nous avons reçu nos amis de Riol les 16 et 17 octobre 2021.

Ce fut l'occasion de planter tous ensemble un châtaigner venu de Riol pour sceller notre amitié de 30 ans et l'union de nos villages. Cet arbre est planté à l'entrée de notre village, en venant de Pontigny, et tous pourront le voir grandir.

Le week-end fut riche en émotion et en convivialité, après deux années sans rencontre du fait de la situation sanitaire.

Notre prochaine rencontre aura lieu à Riol, où nous sommes cordialement invités pour les 22 et 23 octobre. La barrière de la langue ne doit pas être un frein si vous voulez vous joindre à nous car nombre de nos amis allemands maîtrisent parfaitement le français, et nous vous encourageons à partager ces moments d'échange très chaleureux !



## Comité des fêtes

Les contraintes sanitaires nous ont conduits à ne pas organiser les manifestations habituelles (vide-greniers, repas...).

Toutefois, nous avons préparé le char du Père-Noël qui est sorti deux fois cette année !

Le vendredi 17 décembre, à l'occasion du « Marché fête Noël », le Père-Noël s'est rendu sur le parvis de l'église où il a rencontré de très nombreux enfants à qui il a donné rendez-vous pour le dimanche 19.

Ce dimanche, ce fut la journée de Noël ! Le Père-Noël a défilé dans les rues des hameaux le matin et du bourg l'après-midi.

La journée s'est terminée par le tir du magnifique feu d'artifice.

Merci à tous les bénévoles !

Rendez-vous au printemps pour la marche !



## JUDO Adultes & enfant TAÏSO

**Eveil Judo (4 à 5 ans)** : activité ludique et conviviale axée sur le développement physique et intellectuel

**L' école de Judo (6 ans et plus)** : véritable sport éducatif, le Judo permet à chacun de devenir plus adroit, plus souple, plus fort mais aussi d'apprendre à respecter des règles, découvrir l'entraide, évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.

**Le Taïso (adultes)**: entretien corporel japonais pour les adultes à la recherche de bien-être : Débutant, sportif ou non sportif, le Taïso est une alternative ludique aux nombreux sports de remise en forme.

<http://judoclub-ligny-le-chatel.ffjudo.com/actualite>  
Le Président, Franck CHARRIER

## Le Porte Lanterne

L'association Le porte-Lanterne, basée à Ligny depuis 2001, animait jusqu'alors les ateliers théâtre pour enfants.

En 2021, elle a réalisé une aventure théâtrale d'une année avec la Résidence Gaston Houssier de Ligny-le-Châtel qui a débouché sur un spectacle, malheureusement joué à huis-clos pour des raisons sanitaires, le 31 octobre 2021. Douze comédiens en herbe ont réalisé une approche du travail théâtral avec beaucoup de plaisir, tellement de plaisir pour eux et pour Emmanuelle Hahn qui dirigeait l'atelier, que tout sera mis en œuvre pour que cette troupe puisse de nouveau se produire... encore de nombreuses fois.

Cette troupe, devenue la troupe "Des révélations" a présenté une pièce faite de vidéo et d'improvisations qui s'intitule "Chez Régine". Peut-être, pourrons-nous la rejouer quand les conditions sanitaires le permettront...



Cette année, l'atelier enfants a pu reprendre avec 16 jeunes comédiens de 5 à 14 ans. La majorité d'entre eux réside à Ligny mais plusieurs viennent de Maligny et Bassou. Ils se sont déjà produits au marché de Noël de Ligny le 17 décembre 2021. Un autre spectacle est prévu fin mars à la bibliothèque dans le cadre du printemps des poètes avec les enfants de Chablis, la troupe adultes de Chablis "La Gidouille" et les comédiens de la résidence Gaston Houssier. Il y aura également un spectacle au mois de juin comme chaque année... ou presque !

Contact : Emmanuelle HAHN au 06 14 93 27 79.



Les cours de Zumba ont repris dès début septembre au gymnase.

**le vendredi de 18 h 30 à 19 h 30 cours adultes**

**Le vendredi de 19 h 30 à 20 h 30 cours enfants**

Nous vous en informerons par le biais de notre page Facebook **ZumbAttitud'89**.

La séance découverte sera toujours d'actualité.

**Pour tous renseignements, vous pouvez joindre :**

\* Véronique au 06.71.82.65.93.

\* Clarisse au 06.10.97.60.62.

\* Par mail : zumbattitud89@gmail.com

\* Ou par message sur notre page Facebook.

FRELING Véronique, Présidente

## Club de l'Amitié

En novembre, la traditionnelle exposition-vente a connu, comme chaque année, un franc succès. Début décembre, la veille de notre sortie, nous avons appris que l'établissement (La Nouba, à Avallon) devait fermer. Ce fut une grosse déception pour tous mais nous attendons patiemment de pouvoir faire ce repas.

Enfin, depuis début janvier notre salle est fermée..

Par ce bulletin, nous vous présentons nos meilleurs vœux.

Tout nouvel adhérent est bienvenu : Contactez la présidente, Odette PERRET au 03.86.47.48.32

## LES AMIS DU PATRIMOINE Association qui œuvre pour l'entretien et la valorisation du Patrimoine.

### Ouverture et visite de l'église

Cette année, les "Amis du patrimoine" ont de nouveau pu ouvrir l'église tous les après-midis des mois de juillet et août, accueillant ainsi de nombreux touristes français et étrangers. Parfois, des amateurs sont venus à Ligny spécialement pour admirer notre église, monument rare et donc très intéressant d'un point de vue architectural. Un panneautage de l'église a été réalisé par nos soins en début d'été afin que la visite soit plus enrichissante, agrémentée de photos de détails ou d'endroits non accessibles au grand public (le clocher, les cloches, l'ancien mécanisme de l'horloge,...). Nous avons d'ailleurs organisé comme chaque année une visite guidée gratuite de l'église le 21 juillet avec une guide-conférencière. L'église a également été ouverte à l'occasion du marché de Noël le 17 décembre 2021, accueillant une exposition : les toiles de Monique Lasterras, artiste-peintre de Niry.

### Entretien du patrimoine

Notre association a de nouveau réparé la barrière en bois se situant le long du Bief qui avait été victime d'incivilité et qui avait été massacrée. Nous espérons que cette fois, notre travail sera respecté et apprécié. Merci également à Christine et Sylvette pour la peinture des petits ponts du Bief..

### Balade historique

Une balade historique a également été conçue pour les Linéens et les touristes ; les brochures ont été disponibles cet été à l'église. Vous retrouverez cette promenade aux pages 22 et 23 de ce bulletin.



Randonnée de début juillet →

### Reconstitution pédagogique au lavoir

Nous avons organisé une très belle animation au lavoir avec la classe de CP/CE1 de madame Martinez afin que les enfants découvrent comment on lavait le linge il n'y a encore pas si longtemps... et qu'ils puissent eux-mêmes s'y essayer. Deux résidentes de la maison de retraite sont venues. Madame Oury nous a expliqué les techniques de lavage, pendant que Madame Longello, artiste, apprenait aux enfants la chanson des lavandières. Ce moment d'échange inter-générationnel fut superbe de générosité, d'ouverture et de partage.



Merci à l'enseignante, Marie-Agnès d'avoir joué le jeu et à Marie-Line, animatrice à la Résidence Gaston Houssier d'avoir relevé le pari et d'avoir ainsi contribué à cette belle rencontre.



## AAPPMA La Vandoise du Serein

Pour 2022, l'AAPPMA a renouvelé son Conseil d'Administration et son Bureau le 16 octobre 2021 lors de son Assemblée Générale électorale.

Nous déplorons la très faible participation puisque seulement 5% des adhérents étaient présents.

Le nouveau président, Monsieur Jean KLOS se charge de vous présenter les meilleurs vœux de la part de votre AAPPMA pour cette nouvelle année que l'on espère moins perturbée que la précédente.

Cette année seront reconduits les lâchers de truites, les alevinages, la surveillance du milieu...

Nous espérons également reprendre les activités d'encadrement de la pêche pour les plus jeunes.

Pour tout renseignement ou suggestion, vous pouvez joindre l'AAPPMA au 06.84.39.76.31



## Ligny Pétañque

Le club de Ligny Pétañque avec ses 40 licenciés accède à la 2<sup>ème</sup> division du championnat Départemental des clubs et engage une deuxième équipe en 4<sup>ème</sup> division. Une équipe participe également à la coupe de France et une équipe au championnat vétérans, deux concours officiels seront organisés dans l'année.

N'hésitez pas à nous rejoindre ! Pour jouer, rendez-vous au terrain situé au bout du terrain de foot.

Contact : Jean-Luc PROT 06.29.28.05.12



## L'Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'ensemble des Sapeurs-Pompiers de Ligny-le-Châtel vous souhaite une heureuse année 2022. Malgré une année 2021 encore compliquée, cette pandémie n'est pas terminée, alors continuons de respecter les gestes barrières.

Les 22 adhérents de l'amicale souhaitent particulièrement vous remercier pour l'accueil que vous nous avez encore réservé, cette année, pour la traditionnelle tournée des calendriers. Rendez-vous en fin d'année pour le calendrier 2023 !

Aussi, la journée portes-ouvertes au profit du Téléthon, organisée en décembre 2021, a rencontré un large succès puisque vous avez été au rendez-vous. Nous tâchons dès aujourd'hui d'organiser de nouvelles manifestations pour vous divertir et vous faire découvrir notre caserne, notre métier.

Le président de l'amicale, Lucas ROY et son bureau



Depuis 1997, l'association œuvre pour la protection des animaux de toutes les espèces. Un long parcours de travail pour des dizaines de bénévoles et individus engagés qui aura permis à des milliers d'animaux de retrouver le bonheur d'une vie sans maltraitances. « Respectons » est reconnue d'intérêt général.

« Respectons » œuvre notamment pour la stérilisation des chats et des chiens, trop nombreux pour avoir chacun leur famille, trop nombreux pour pouvoir vivre et non survivre

L'adoption doit rester un acte réfléchi, sachant que cela entraîne un investissement une demande de patience et de temps afin que tout le monde trouve sa place.

Toutes personnes voulant s'investir pour la cause animale peuvent appeler Micheline ou Patrice au 06.07.64.11.72

Ou le responsable de l'association Patrick 06.07.65.60.72

L'Année 2021 vient de s'écouler, nous avons eu beaucoup à faire pour nos rescapés.

Depuis plusieurs années la mairie de Ligny-le-Châtel fait une demande à la fondation Brigitte Bardot pour une prise en charge des stérilisations des chats errants qui vivent sur le bourg et les hameaux, nous avons obtenu 12 bons ce qui a permis de continuer cette campagne pour éviter la prolifération des chats.

Nous avons de nombreux chats disponibles à l'adoption, chatons ou chats adultes, voir la page Facebook de l'association respectons. En ce moment nous avons de nombreux chiens : une Rottweiler de 8 ans et des chats visibles à Ligny le châtel en famille d'accueil, une Berger Allemand de 9 ans visible dans le sud du département, un bouledogue américain de 4 ans...

Bien d'autres vous attendent.



# Calendrier de collecte

Commune de :  
LIGNY-LE-CHÂTEL

PENSEZ À SORTIR VOS BAGS OU SACS LA VEILLE AU SOIR

| JANVIER | FÉVRIER | MARS | AVRIL | MAI  | JUIN |
|---------|---------|------|-------|------|------|
| S 1     | M 1     | M 1  | V 1   | D 1  | M 1  |
| D 2     | M 2     | M 2  | S 2   | L 2  | J 2  |
| L 3     | J 3     | J 3  | D 3   | M 3  | V 3  |
| M 4     | V 4     | V 4  | L 4   | M 4  | S 4  |
| M 5     | S 5     | S 5  | M 5   | J 5  | D 5  |
| J 6     | D 6     | D 6  | M 6   | V 6  | L 6  |
| V 7     | L 7     | L 7  | J 7   | S 7  | M 7  |
| S 8     | M 8     | M 8  | V 8   | D 8  | M 8  |
| D 9     | M 9     | M 9  | S 9   | L 9  | J 9  |
| L 10    | J 10    | J 10 | D 10  | M 10 | V 10 |
| M 11    | V 11    | V 11 | L 11  | M 11 | S 11 |
| M 12    | S 12    | S 12 | M 12  | J 12 | D 12 |
| J 13    | D 13    | D 13 | M 13  | V 13 | L 13 |
| V 14    | L 14    | L 14 | J 14  | S 14 | M 14 |
| S 15    | M 15    | M 15 | V 15  | D 15 | M 15 |
| D 16    | M 16    | M 16 | S 16  | L 16 | J 16 |
| L 17    | J 17    | J 17 | D 17  | M 17 | V 17 |
| M 18    | V 18    | V 18 | L 18  | M 18 | S 18 |
| M 19    | S 19    | S 19 | M 19  | J 19 | D 19 |
| J 20    | D 20    | D 20 | M 20  | V 20 | L 20 |
| V 21    | L 21    | L 21 | J 21  | S 21 | M 21 |
| S 22    | M 22    | M 22 | V 22  | D 22 | M 22 |
| D 23    | M 23    | M 23 | S 23  | L 23 | J 23 |
| L 24    | J 24    | J 24 | D 24  | M 24 | V 24 |
| M 25    | V 25    | V 25 | L 25  | M 25 | S 25 |
| M 26    | S 26    | S 26 | M 26  | J 26 | D 26 |
| J 27    | D 27    | D 27 | M 27  | V 27 | L 27 |
| V 28    | L 28    | L 28 | J 28  | S 28 | M 28 |
| S 29    | M 29    | M 29 | V 29  | D 29 | M 29 |
| D 30    | M 30    | M 30 | S 30  | L 30 | J 30 |
| L 31    | J 31    | J 31 | D 31  | M 31 | V 31 |

Bac ordures ménagères

Bac jaune

ATTENTION aux jours fériés

DANS LE BAC JAUNE  
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !  
EN VRAC



CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE !

Aspâtres, cartons bruns, cailloux, câbles, pneus, papiers...



**CHABLIS**  
**VILLAGES & TERROIRS**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# Calendrier de collecte

Communes de : CARISEY - LORDOMMOIS (Ligny-le-Châtel), MÈRE, PONTIGNY : uniquement les axes Feuillée, Roncensy et Andrieu-Meulé, VARENNES

LA MOUILLÈRE—LES-PRES-DU-BOIS

PENSEZ À SORTIR VOS BAGS OU SACS LA VEILLE AU SOIR

| JANVIER | FÉVRIER | MARS | AVRIL | MAI  | JUIN |
|---------|---------|------|-------|------|------|
| S 1     | M 1     | M 1  | V 1   | D 1  | M 1  |
| D 2     | M 2     | M 2  | S 2   | L 2  | J 2  |
| L 3     | J 3     | J 3  | D 3   | M 3  | V 3  |
| M 4     | V 4     | V 4  | L 4   | M 4  | S 4  |
| M 5     | S 5     | S 5  | M 5   | J 5  | D 5  |
| J 6     | D 6     | D 6  | M 6   | V 6  | L 6  |
| V 7     | L 7     | L 7  | J 7   | S 7  | M 7  |
| S 8     | M 8     | M 8  | V 8   | D 8  | M 8  |
| D 9     | M 9     | M 9  | S 9   | L 9  | J 9  |
| L 10    | J 10    | J 10 | D 10  | M 10 | V 10 |
| M 11    | V 11    | V 11 | L 11  | M 11 | S 11 |
| M 12    | S 12    | S 12 | M 12  | J 12 | D 12 |
| J 13    | D 13    | D 13 | M 13  | V 13 | L 13 |
| V 14    | L 14    | L 14 | J 14  | S 14 | M 14 |
| S 15    | M 15    | M 15 | V 15  | D 15 | M 15 |
| D 16    | M 16    | M 16 | S 16  | L 16 | J 16 |
| L 17    | J 17    | J 17 | D 17  | M 17 | V 17 |
| M 18    | V 18    | V 18 | L 18  | M 18 | S 18 |
| M 19    | S 19    | S 19 | M 19  | J 19 | D 19 |
| J 20    | D 20    | D 20 | M 20  | V 20 | L 20 |
| V 21    | L 21    | L 21 | J 21  | S 21 | M 21 |
| S 22    | M 22    | M 22 | V 22  | D 22 | M 22 |
| D 23    | M 23    | M 23 | S 23  | L 23 | J 23 |
| L 24    | J 24    | J 24 | D 24  | M 24 | V 24 |
| M 25    | V 25    | V 25 | L 25  | M 25 | S 25 |
| M 26    | S 26    | S 26 | M 26  | J 26 | D 26 |
| J 27    | D 27    | D 27 | M 27  | V 27 | L 27 |
| V 28    | L 28    | L 28 | J 28  | S 28 | M 28 |
| S 29    | M 29    | M 29 | V 29  | D 29 | M 29 |
| D 30    | M 30    | M 30 | S 30  | L 30 | J 30 |
| L 31    | J 31    | J 31 | D 31  | M 31 | V 31 |

Bac ordures ménagères

Bac jaune

ATTENTION aux jours fériés

DANS LE BAC JAUNE  
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !  
EN VRAC



CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE !

Aspâtres, cartons bruns, cailloux, câbles, pneus, papiers...



**CHABLIS**  
**VILLAGES & TERROIRS**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





## Association d'Aide à domicile ADMR de Ligny et ses environs

L'ADMR a pour vocation d'aider les familles et les personnes à bien vivre chez elles, tout au long de leur vie. Elle s'appuie sur des valeurs humanistes : respecter la personne, être au plus près d'elle et de ses attentes.

### Le respect des personnes :

L'ADMR s'engage à respecter la liberté, le mode de vie et les attentes de chacun. Elle garantit la discrétion des responsables et des intervenants et la confidentialité de l'ensemble des informations.

### L'intervention individualisée :

Elle est adaptée à chacune des personnes en fonction de ses besoins et ses attentes.

L'ADMR s'engage à prendre en compte les attentes des personnes, à réaliser une évaluation personnalisée des besoins à domicile, à la maison des services ou par téléphone selon les cas et établir une proposition avant toute intervention à domicile (sauf cas d'urgence). Une proposition sur mesure est donc délivrée et réajustée périodiquement ou à la demande du client.

**La maison des services** est une véritable boutique, où le client est accueilli et guidé dans un univers de services bien identifiés. Dans une maison de service le client peut s'informer, être conseillé et obtenir un devis : à sa disposition, des personnes compétentes et une riche documentation pour l'aider à choisir l'offre de service qui lui correspond le mieux.

**Recrutement :** Pour assurer la continuité de nos services nous avons besoin de recruter régulièrement des aides à domicile. Nous formons les candidats par le biais du tutorat avec des salariées confirmées, et par des formations adaptées. N'hésitez pas à déposer votre CV à la maison des services

## L'ADMR est au service de tous, à tous les âges de la vie :

### SERVICES ET SOINS aux SENIORS

Maintien à domicile des personnes fragilisées,  
Aide à la toilette, accompagnement social  
Aide aux personnes handicapées  
Aide aux aidants,  
Ménage, repassage,  
Préparation des repas, courses,  
Transports accompagnés,  
Service de téléassistance 24h/24 et 7 jours/7.

### ACCOMPAGNEMENT du HANDICAP

### ENFANCE et PARENTALITE

Garde d'enfants à domicile,  
aide aux familles (naissance, grossesse,...),

### ENTRETIEN de la MAISON

Ménage, repassage

### POUR TOUS : Notre service de PETITS TRAVAUX de BRICOLAGE et de JARDINAGE



L'ADMR est certifiée NF SERVICES A LA PERSONNE.

Tous les services de l'ADMR permettent une réduction ou un crédit d'impôts égal à 50 % des sommes restant à charge.



**Maison des services ADMR - 29 grande rue - LIGNY-LE-CHÂTEL**

Permanence lundi, mercredi et vendredi

de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

03 86 98 01 41 - mdsigny@fede89.admr.org